

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil de Communauté du 16 octobre 2012 salle culturelle de Saint-Amant-Roche-Savine</p>

PRESENTS : Mmes IMBAULT. LANLEAU. GIRON. CHEVARIN. PETITJEAN. ERNOUL DE LA CHENELIERE. REBORD. BOUDON. GOURGOUILLON et MM SAUVADET. CHARMOIS. FAVIER. GENESTIER. BOUCHET. MERY. PAUL. CHANTELAUZE. CHEVALEYRE. FAUCHER. POUGET. CHASSAIGNE François. RODIER. COUPAT. MAYOUX. MAHAULT. PAULET Jean-Yves. PAULET Daniel.

1. Zone de développement éolien

Le Président remercie les élus de Bassin Minier Montagne, MM Bonjean (maire de Peslières) et Gaudriault (maire de Saint Martin d'Ollières), ainsi que les élus d'Auzon Communauté, MM Cubizolles (Président) et Clémensat (maire de Chassignoles), pour leur présence en vue de la présentation du dossier de ZDE par le Bureau d'Etudes Matutina.

Le Président donne la parole à M. Lecomte et Mme Lacheaume. M. Lecomte est le gérant du BE Matutina tandis que Mme Lacheaume a été sa stagiaire sur le dossier de ZDE en Haut Livradois.

M. Lecomte rappelle à l'Assemblée que l'objectif de son étude est d'apporter une réponse aux demandes de compléments de la DREAL Auvergne.

Le bureau d'études présente tout d'abord les éléments complémentaires qu'il a apporté afin de répondre aux demandes de la DREAL AUVERGNE :

- Aspects de contraintes techniques : les demandes exploratoires auprès des administrations et instances concernées ont été reformulées pour mise à jour, notamment parce que certaines réponses du dossier initial étaient déjà relativement anciennes, voire obsolètes (cas de la Défense Nationale). Toutes les réponses ne sont pas encore parvenues, tel est le cas pour l'Armée de l'air, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), le RTE (Réseau de Transport d'Énergie) et de Météo France ;

Le Président informe l'Assemblée que, concernant le dossier de ZDE de la Communauté de communes du Pays d'Arlanc, l'armée a donné un avis favorable.

- Aspects électriques : considérant une vision de long terme sur cette ZDE, et compte-tenu des progrès rapides de la technologie des aérogénérateurs, le bureau d'étude a reformulé une demande auprès du Réseau de Transport d'Énergie pour porter le plafond de puissance à 100 MW ;
- Aspects de contexte éolien et de gisement : les compléments ont été apporté conformément aux demandes de la DREAL, notamment sur la carte de gisement ;
- Aspects biodiversité : Une cartographie des différents zonages (Natura 2000, ZNIEFF) liés à l'inventaire et à la protection de la biodiversité a été produite. Les incidences possibles ont été prises en compte. L'identification du contexte chiroptérologique et migratoire a été apporté sous formes de cartes disponibles dans la bibliographie du dossier de ZDE ;
- Aspects paysagers et patrimoniaux : L'étude a détaillé ces aspects, notamment en analysant les systèmes de visibilité. En effet, une trentaine de points de vue ont été géoréférencés. L'analyse des zones d'influence visuelle a révélé peu de covisibilité et de chevauchements. Concernant les aspects patrimoniaux, l'étude montre que très peu de sites sont classés ou inscrits. Le bureau d'études précise que l'empreinte patrimoniale est très faible du point de vue réglementaire.

Le bureau d'études présente la nouvelle proposition de zonage ZDE qui s'établit de la façon suivante. Les communes de Fayet-Ronaye, Saint-Bonnet-le-Bourg et Saint-Vert ne sont plus incluses dans le zonage. Le zonage est constitué de deux périmètres, l'un à l'ouest (dit "Combe-Neyre) et l'autre à l'est (dit "Bois-de-la-Vue"). Les limites des périmètres ont été appuyées le plus possible sur des limites tangibles déjà présentes, afin d'éviter au mieux les risques d'ambiguïté de localisation spatiale du zonage. Ainsi les périmètres ont cherché à suivre des limites communales, des routes, des chemins, des lisières forestières... et, en l'absence de tout repère, se sont appuyées sur les courbes de niveau présente sur le fond de carte IGN au 1 / 25 000 qui fait foi. Les périmètres d'exclusion d'un rayon de 500 m aux zones destinées à l'habitation figurent sur le zonage. Le bureau d'étude précise que tous les types d'habitations ont été pris en compte (grange, hangar...) pour plus de sécurité.

Le bureau d'études insiste sur le fait que les trois Communautés de communes (CCHL, Auzon Communauté, Bassin Minier Montagne) doivent délibérer sur le dossier de ZDE ainsi que les communes, toujours par souci de prudence.

Le Président demande quelle est la fourchette de puissance.

Le bureau d'études répond que la fourchette totale de puissance est modifiée avec un seuil minimal à 10 MW et un plafond maximal à 100 MW.

Le Président exprime son souhait de déposer le dossier le plus rapidement possible.

M. Sauvadet demande pourquoi les communes ne délibèrent pas avant la CCHL.

Le Président répond que cela est du au fait que les communes ont transféré leur compétence à la CCHL.

M. Chassaing informe l'Assemblée qu'un amendement relatif à la suppression des ZDE a été voté à l'Assemblée Nationale.

Le bureau d'études confirme ce propos en rajoutant que la discussion au Sénat a été reportée et que cet amendement implique que les ZDE ne soient plus rattachées à l'aspect tarifaire (fondement de la ZDE). Ainsi, d'un document électrique le dossier de ZDE deviendrait un document de planification.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la démarche visant à l'implantation d'éoliennes en Haut Livradois n'est pas exclusivement mercantile. La CCHL est une des plus pauvres du territoire. Les éoliennes deviennent un moyen de se financer. En effet, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), sur les éoliennes, est passée de 2,7% à 7%. Pour le Président, la solution éolienne est incontournable pour l'avenir du territoire.

M. Rodier rajoute qu'il faut trouver un moyen de diminuer la part prise chez le contribuable et que les éoliennes sont une partie de la solution.

Mme Ernoul souhaite qu'un accompagnement juridique soit mis en place quant au dossier éolien.

Suite à cette présentation, le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer pour autoriser la Communauté de communes à déposer ce dossier complémentaire auprès des services de l'Etat, conjointement aux communautés de communes de Bassin Minier Montagne et d'Auzon Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- Approuve par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme PETITJEAN) la modification du périmètre de la ZDE initiale,

- Approuve, par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme PETITJEAN), la modification de la fourchette totale de puissance à 10MW minimal et 100 MW maximal

- Autorise, par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme PETITJEAN), la Communauté de communes à déposer ce dossier complémentaire auprès des services de l'Etat (DREAL Auvergne)

- Donne, par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme PETITJEAN), tout pouvoir au Président pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

2. Portage de repas

Le Président indique à l'Assemblée que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de M. Taillandier, qui assure le portage de repas à domicile, arrive à son terme le 22 octobre 2012. Il propose de pérenniser la situation de M. Taillandier au regard du travail accompli et du lien social établi avec les clients.

Le Président suggère d'intégrer M. Taillandier à la fonction publique territoriale au grade d'adjoint technique de 2° classe. La durée de travail serait de 35h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à créer le poste de fonctionnaire territorial au grade d'adjoint technique de 2° classe pour une durée de travail de 35h par semaine.

3. Atelier d'urbanisme rural

Le Président rappelle à l'Assemblée que par sa délibération en date du 6 septembre 2012, elle l'a autorisée à adhérer à l'Atelier d'Urbanisme Rural.

Le Président explique qu'une telle adhésion implique :

- le versement d'une contrepartie financière de la Communauté de communes du Haut Livradois de 1,00€ par an et par habitant
- de désigner un représentant de la Communauté de communes au comité de pilotage de l'Atelier d'urbanisme en Livradois Forez
- d'autoriser le Président à signer toute convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver la participation financière de la communauté de communes au financement de ce service à hauteur de 1€ par an et par habitants des communes situées sur le périmètre labellisé PNR ;
- de désigner M. Bruno PAUL comme représentant de la Communauté de communes au comité de pilotage de l'Atelier d'urbanisme en Livradois Forez ;
- d'autoriser le Président à signer toute convention à intervenir.

4. Multiples ruraux

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle l'a autorisée par délibération en date du 6 août 2012 à acheter le poêle à granulés dénommé Kelly et à lancer une consultation pour sa pose au multiple rural de Bertignat.

Une seconde consultation a été lancée étant donné qu'aucun devis n'est parvenu à la CCHL lors de la première consultation.

La demande de devis consiste en :

- l'achat du poêle Kelly ;
- la pose du poêle Kelly ;
- la pose d'un conduit de cheminée préfabriquée à la demande des architectes des bâtiments de France.

Le Président présente à l'Assemblée les montants des devis :

	HT	TTC
MAISONROUGE	4360.00	5214.56
MCGF	4669.44	5584.65
SARL GOURCY	4055.80	4850.74

Le Président propose de recourir à l'entreprise la moins disante, soit la SARL GOURCY.

Le Conseil de Communauté, par une abstention (Mme PETITJEAN) et 26 voix pour, décide de solliciter l'entreprise SARL GOURCY pour la réalisation des prestations sollicitées, à savoir :

- l'achat du poêle Kelly
- la pose du poêle Kelly
- la pose d'un conduit de cheminée préfabriquée

Mme Imbault demande quand est ce que le poêle sera posé.

Le Président répond qu'il serait bien de le poser autour du 1^o novembre.

5. Centre de loisirs intercommunal

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 août 2012 elle a donné son accord pour que la CCHL assure désormais la prise en charge financière de la part communale versée au centre de loisirs intercommunal. Une telle prise en charge est effective à compter du 1^o janvier 2013. Le Président ré explique à l'Assemblée le mode de financement validé : une rémunération plancher de 12 900€ et une part variable de 0,385€ par heure et par enfant dans la limite de 26 400€.

Toutefois, deux questions restent en suspend. D'une part, qu'en est-il du financement pour l'année 2012 ? D'autre part, quels sont les enfants concernés par le mode de financement applicable au 1^o janvier 2013 ?

Le Président informe l'Assemblée que la Commission Tourisme, Culture et Jeunesse s'est réunie le 8 octobre 2012 pour réfléchir sur ces deux points.

Concernant le financement de l'année 2012, le Président expose la proposition de la Commission. Celle-ci suggère d'attribuer une subvention exceptionnelle au centre de loisirs intercommunal d'un montant de 15100€ nécessaire à l'équilibre de son budget pour 2012.

M. Rodier exprime son accord étant donné que rien n'avait été prévu pour le financement de l'année 2012.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 15100€ au centre de loisirs intercommunal afin qu'il boucle son budget pour l'année 2012.

Concernant les enfants à prendre en charge dans le cadre du nouveau mode de financement, la Commission propose que soient concernés tous les enfants hébergés sur le territoire de la CCHL, qu'ils soient résidents ou touristes. Par conséquent, les enfants hébergés hors territoire de la CCHL ne seront pas pris en charge.

Pour justifier cette position, Mme Ernoul explique que les enfants venant de l'extérieur ne représentent que 800h de présence au centre de loisirs intercommunal contre 12000h pour ceux du territoire.

M. Bouchet demande comment il sera possible de différencier les touristes des enfants hébergés hors CCHL.

M. Chassaigne lui répond que les parents ou représentants légaux devront donner leur adresse d'hébergement.

6. Subvention fête CCHL

Le Président informe l'Assemblée que cette année, à l'occasion de la fête de la CCHL à Saint Bonnet le Bourg, 127 repas bénévoles ont été distribués. Le repas étant à 12,60€, le Comité des fêtes de Saint Bonnet le Bourg a versé 1600,20€ au traiteur.

Le Président propose donc de verser une subvention de 1600,20€ au Comité des fêtes pour le rembourser.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président à verser au Comité des fêtes de Saint Bonnet le Bourg une subvention de 1600,20€ pour le règlement des repas des bénévoles à l'occasion de la fête de la CCHL.

7. Reversement subvention DDCS

Le Président présente à l'Assemblée la subvention perçue par la CCHL de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'enveloppe allouée pour 2012 est de 6000€.

Cette enveloppe doit être répartie entre les différentes associations du territoire.

Le Président, sur proposition de la Commission Tourisme, Culture et Jeunesse, suggère de reverser les montants suivants aux associations :

- Association sport et culture :0€ (association en sommeil)
- La Lyre du Doulon :250€
- ADACL :2400€
- Les amis du Château :800€
- Team Stars :900€
- Collège Gaspard des Montagnes :300€
- Médiathèques :900€
- CCHL :450€

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, valide la répartition de la subvention DDCS.

8. OTHL

Mme Ernoul informe l'Assemblée de la situation de l'Office de Tourisme du Haut Livradois. Elle rappelle que rien n'a été décidé à l'occasion du Conseil d'administration du 7 septembre 2012. Par conséquent, une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 5 octobre 2012. Un nouveau Conseil d'Administration a été constitué avec l'entrée de deux nouvelles personnes : M. Bruno Paul et Mme Christine Blanchard. Mme Ernoul précise qu'il n'y a plus de bureau à ce jour. Par conséquent, M. Lac et elle-même ont été désignés pour assurer la gestion de l'association dans l'attente d'une décision.

Mme Ernoul annonce que l'association se dirige vers une dissolution. Une dissolution doit résulter d'une convocation conjointe du Président de l'Office de Tourisme et du Président de la CCHL.

Mme Ernoul explique à l'Assemblée qu'elle va devoir prochainement prendre une décision.

Mme Ernoul annonce qu'au prochain Conseil de Communauté elle proposera aux élus que la CCHL embaucher une personne pour lui confier la mission tourisme.

Mme Petitjean s'interroge sur le fait que la dissolution entraînerait une reprise en direct de l'OT par la Communauté de communes.

Mme Ernoul répond que le Conseil doit délibérer sur ce point. Elle rajoute qu'en cas de reprise par la CCHL il faudra créer un poste et que la personne embauchée ne sera pas forcément l'actuelle salariée de l'OT.

M. Bouchet demande des précisions sur ce point.

Mme Ernoul explique qu'il est possible que cette personne, en fonction du temps de trajet (elle habite la Chaise Dieu) ou encore du temps de travail, ne souhaite pas travailler à la Communauté de communes.

Mme Ernoul annonce qu'une réorganisation des services se profile. Il faudra bien définir les besoins de la CCHL en matière de tourisme. L'Assemblée devra réfléchir aux prestations touristiques que la CCHL pourra offrir. Une réflexion est à mener.

Le Président, sur les prestations, pense que soit l'OT est un endroit où l'information est donnée, soit une structure qui réalise des montages de produits touristiques. Dans ce cas de figure, il faut une réelle volonté des acteurs locaux, sinon il ne sert à rien d'investir dans ce domaine.

M. Chassaigne propose de mener une réflexion plus globale sur l'animation du territoire. Il pense notamment à l'avenir des centres de loisirs.

M. Rodier insiste sur le fait qu'il ne faut pas délaisser les acteurs touristiques. Il est fondamental de les soutenir.

M. Mahault est d'accord sur ce principe mais il faut établir un partenariat avec ces acteurs.

Mme Ernoul conclut en informant les élus qu'une présentation des tenants et des aboutissants sera préparée pour le prochain Conseil de communauté.

9. Demande d'admission en non valeur

M. Rodier explique qu'en raison du décès de certains clients bénéficiaires du portage de repas, leurs créances ne peuvent être recouvrées. La somme concernée est de 1379,80€. Ainsi, afin d'annuler la dette, il explique qu'il faut procéder à une admission en non valeur.

Les services de la Communauté de communes précisent que 3 personnes sont concernées par cette demande d'admission en non valeur.

Le Conseil de Communauté, par une abstention (M. Méry) et 26 voix pour, autorise le Président accorder une admission en non valeur pour les débiteurs et les raisons susvisés.

10. Voiries forestières

Concernant l'entretien des voiries forestières, le Président explique à l'Assemblée que la Commission « gestion de l'espace » s'est réunie le 1 octobre 2012 en vue de réfléchir à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'entretien de ces voiries. Le Président présente la proposition de la Commission. Il s'agirait de répartir les charges entre les communes et la CCHL. Les communes s'occuperaient des petits travaux tandis que la CCHL gèrerait les gros travaux. Ce choix s'explique par le fait que la CCHL n'a pas d'employé technique intercommunal.

Le tableau de répartition des charges proposé est le suivant :

CCHL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ré empierrement ✓ Ravinement ✓ Curage des fossés ✓ Achat des barrières de dégel ✓ Déclaration de travaux
Communes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nettoyage des reverdo ✓ Nids de poule ✓ Débroussaillage ✓ Pose des barrières de dégel ✓ Déclaration de travaux

Le Président demande ce qu'est la déclaration de travaux.

M. Coupat répond qu'il s'agit de la déclaration que doit établir tout entrepreneur avant le commencement des travaux. Il précise qu'il s'agit plutôt de règlement de voirie que d'entretien de la voirie. Il ajoute qu'il serait bien que la CCHL se dote d'un règlement de voirie afin que toutes les communes du territoire aient un document unique.

Le Président propose de davantage réfléchir à cette répartition des compétences afin de l'affiner.

Le Président ajoute que concernant la Charte forestière de Territoire la directrice de la DRAAF s'est montrée réceptive. Le Parc s'engage à héberger l'animateur.

M. Bouchet demande quelles seront les missions de l'animateur.

Le Président répond que cette personne devra mettre en œuvre les actions déterminées dans le programme d'actions. Ces actions sont d'ordre économique, touristique ou encore environnemental. Il faudra qu'elle donne de la valeur ajoutée au bois.

M. Paulet Jean Yves estime que la déclaration de travaux est inutile. Il explique que dans sa commune cette déclaration n'empêche pas les entrepreneurs d'abîmer fortement la voirie.

M. Rodier répond que dans ce cas il doit user de son pouvoir de police.

M. Méry ajoute que les voiries ne sont pas adaptées aux gros engins.

M. Coupat annonce à l'Assemblée qu'il n'est pas la peine de déposer des dossiers de déboisements en zones libres car ils ne seront pas éligibles.

M. Coupat explique que la Commission « gestion de l'espace » propose de mener une action auprès des propriétaires en zone de non reboisement après coupe rase et dans certaines zones à reconquérir (surtout les parcelles qui sont proches des habitations). L'idée est, par courrier, d'informer les propriétaires des aides du Conseil Général.

M. Faucher insiste sur le fait de bien mener cette action en concertation avec les propriétaires.

11. Questions diverses

- PDIPR

Mme Ernoul revient sur le Plan Départemental d'Itinéraires de Petite Randonnée. La refonte de ce plan implique de déterminer la pertinence de maintenir, de retirer et d'ajouter certains chemins. Mme Ernoul indique qu'elle a fait un certain nombre de préconisations. Elle incite donc les élus à prendre connaissance du PDIPR et de faire remonter rapidement leurs observations. L'Assemblée donne un accord de principe sur cette démarche.

Mme Imbault soulève une erreur dans le document de présentation. L'altitude indiquée pour le territoire du Haut Livradois est annoncée comme allant de 800 à 1200m, or, à Bertignat, l'altitude minimum est de 500m.

- **Maison du Tourisme**

Mme Ernoul explique à l'Assemblée qu'elle va devoir se prononcer avant le 31 décembre 2012 sur sa volonté de s'engager dans la création d'un office de tourisme intercommunautaire. Elle incite le Conseil à d'ores et déjà prendre connaissance des documents de présentation de ce que serait cette nouvelle structure. Si la CCHL décide de s'engager dans cette démarche, elle devra transférer tout ou partie de sa compétence tourisme à la Maison du Tourisme. Elle propose à l'Assemblée de faire remonter ses observations aux services de la Communauté de communes avant le prochain Conseil de Communauté.

- **SAGE DORE**

M. Coupat souhaite attirer l'Assemblée que le SAGE DORE qui a été validé, trop hâtivement, lors du Conseil de Communauté du 6 septembre 2012. Il explique avoir été alerté par de nombreuses personnes sur la cartographie des zones humides. Celle-ci se révèle être particulièrement large et contraignante pour les agriculteurs et les propriétaires forestiers. M. Coupat invite les élus à participer à l'enquête publique et à consigner leurs remarques dans les registres. L'enquête aura lieu du lundi 29 octobre 2012 au vendredi 30 novembre 2012. Pour la CCHL un dossier est déposé en mairie de Saint-Amant-Roche-Savine et de Saint Germain l'Herm. Les permanences auront lieu les jours suivants :

Saint-Amant-Roche-Savine :

- 31/10 de 10h à 12h
- 14/11 de 10 à 12

Saint Germain l'Herm :

- 5/11 de 14h à 16h
- 27/11 de 10 à 12h

M. Faucher soutient M. Coupat en indiquant qu'une zone humide ne se détermine pas dans un bureau mais sur le terrain.

M. Coupat revient sur l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie. Il annonce que le Parc a été retenu pour mener trois actions autour de la biodiversité : réfléchir à l'avenir des zones humides, enrésinement, conseils pour le reboisement en tenant compte de l'évolution du climat.

- **Agrilocal 63 :**

M. Coupat informe l'Assemblée que le Conseil Général va venir présenter un outil internet afin de développer l'idée du « consommer local ». Il explique que le site internet référence de nombreux producteurs. Il y en a plus de 1000 à ce jour. Le client potentiel (collège, maison de retraite...) passe sa commande. Le producteur en est immédiatement informé et répond sur sa capacité à fournir le produit. M. Coupat précise qu'une réunion de présentation de cet outil aura lieu le vendredi 26 octobre 2012 à 14h30 à la mairie de Cunlhat et il invite l'ensemble des élus à s'y rendre. M. Coupat justifie l'importance de ce dispositif au regard des sommes qui pourraient être injectées dans l'économie locale. En effet, chaque année, pour l'achat de la nourriture, l'ensemble des collèges du département du Puy de Dôme dépense 5 millions d'euros.

Mme Giron explique que ce dispositif a été présenté aux gestionnaires d'établissement qui ont réagi positivement. Par ailleurs, Mme Le Recteur a souligné l'intérêt de cet outil.

M. Charmois pense que le temps de commande via l'outil internet ne doit pas dépasser le temps que les gestionnaires y consacrent actuellement sinon le bon fonctionnement de cet outil sera difficile.

M. Coupat explique que ce système existe dans le département de la Drôme et qu'il fonctionne parfaitement bien.

M. Giron concède que le temps passé pour commander sera certainement plus long avec internet qu'aujourd'hui.

M. Charmois suggère de commencer par consommer français pour peu à peu se mettre à consommer local.

- **CTAD** : Contrat Territorial d'Aménagement Durable

M. Coupat explique que la Communauté de communes de Courpière a réalisé son CTAD. Il comprend deux axes principaux : une aide à l'installation sur les projets de diversification et une aide à la remise en état des friches agricoles. M. Coupat explique que le CTAD est un outil incitatif pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Les conditions d'éligibilité sont reprises à travers une grille de modulation (nombre d'enfants à charge, labellisation, critères environnementaux...). En fonction du nombre de points obtenus la dotation varie. Il est important de noter que chaque territoire construit sa grille. Ainsi la CCHL pourra choisir les aides qu'elle souhaite mettre en place ainsi que les différents critères d'éligibilité.

- **Edition du livre de M. Périssel**

Le Président annonce à l'Assemblée qu'il souhaiterait inviter M. Périssel au prochain Conseil afin que celui-ci puisse présenter son livre et son projet d'édition. Le Président rajoute que la commune de Saint Germain l'Herm s'engage à acheter 20 livres et il rappelle que le Parc en prendra 150 sur les 300 exemplaires de prévus.

- **Signalisation touristique**

Le Président propose à l'Assemblée de se lancer dans une nouvelle campagne de signalisation touristique car plusieurs établissements ont fait remonter leurs besoins.

L'Assemblée se montre favorable à cette démarche.

Le Président suggère de lancer cette campagne en 2013.

- **Pot de fin d'année**

Le Président propose à l'Assemblée d'organiser un pot avec l'ensemble des conseillers communautaires, les secrétaires de mairie et le personnel de la CCHL pour les vœux. Il demande au maire de Fournols si celui-ci accepterait de lui prêter sa salle.

M. Méry accepte volontiers.

- **Fonds photographique**

Mme Ernoul revient sur le fonds photographique. Elle rappelle que le Conseil a décidé que soient prévues 2 journées de photos sur le territoire de la CCHL. Le photographe sélectionné propose des prestations moins chères que les prévisions. Par conséquent, pour le même prix (360€) 4 journées photos seront réalisées au lieu de 2.